



et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 15.000ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTESTELEPHONE 141.95
Chèques Postaux Nantes 6.015

L'EXPOSITION D'AVICULTURE
organisée par la Société Avicole de l'Ouest, se tiendra, comme l'an dernier, dans l'enceinte de la Foire Commerciale de Nantes, du 11 au 14 avril, et sera dotée de nombreux prix.

POMMES A CIDRE : Le Ministère de l'Agriculture vient de publier les résultats de la récolte. Pour vingt départements gros producteurs, elle s'est élevée, en 1929, à 28.285.070 quintaux (pommes et poires à cidre). En 1928, elle n'atteignait que 18.758.400 quintaux, alors qu'en 1927 elle dépassait 40 millions.

CONTRE LE DORYPHORA : M. Chappas, inspecteur général de l'Agriculture, vient d'être chargé de coordonner l'action entreprise contre le doryphora, visiter les régions intéressées et prendre toutes mesures efficaces. C'est le début d'une offensive d'ensemble contre ce parasite. Un crédit va être inscrit au budget 1930 pour l'application de ces mesures.

LA FIEVRE APHTEUSE semble avoir repris du terrain dans la Somme, dans le Cantal et en Haute-Loire. De nouveaux foyers ont été constatés en Alsace, du côté de Strasbourg.

LA SOCIÉTÉ DU DÉVELOPPEMENT devant procéder au numérotage des chevaux nés en 1927, portant le même nom et appelés à prendre part aux courses au trot dès cette année, prie les propriétaires de lui adresser, avant le 10 février, la liste des produits de trois ans, en mentionnant leur origine.

LE DUC DE FELTRE, ancien député et propriétaire d'une célèbre écurie de courses, vient de mourir à l'âge de 85 ans. Parmi ses vainqueurs rappelés les noms de : Plumeau-Vent, Achille, La Violette, Barbillon, Mlle-de-Fercoq, Clémentine, Chapeau-Bas, Gracieuse, etc.

Assurances Sociales
NOGENT-LE-ROTHOU, 26 JANVIER. — M. de Laslegrie, ancien ministre des Finances, parlant des assurances sociales, a dit notamment :

« Sous sa forme actuelle, la loi sur les assurances sociales n'est pas viable. Elle va engendrer une bureaucratie intolérable ; elle va imposer à notre économie nationale des charges excessives qui exacerberont une répression inévitable sur les salaires et sur les prix ; elle va réclamer du budget de l'Etat des sacrifices qui iront chaque année grandissant et réduiront d'autant la marge disponible pour les dégrèvements d'impôts.

Pour toutes ces raisons, la révision de la loi de 1928 s'impose et son application au 5 février prochain est une impossibilité matérielle... »

« Pour ma part, je n'hésite pas à l'affirmer : si les assurances sociales doivent être appliquées dans la forme édictée de la loi du 5 avril 1928, elles sont vouées à un échec inévitable... »



— Jusqu'à quand passera-t-il ces autos ? Voilà une heure que nous ne pouvons avancer !
— Restons chez nous. Finalement, il en passera jusqu'à la Saint-Sylvestre.

Remise en état des Vignobles atteints par les Gèlées en 1929

RECONSTITUTION

DU VIGNOBLE
Dans notre région, quelques parcelles de vignes âgées, déjà en voie de dépérissement, ont été tellement endommagées par les grands froids que leur arrachage s'impose. Les gèlées n'ont fait alors que hâter leur reconstitution.

A) Quel porte-greffe choisir. — L'expérience nous a appris que, dans nos régions septentrionales, les porte-greffes étant la maturité du greffon doivent être préférés aux autres. Nous estimons qu'en Anjou et, d'une manière générale, dans les vignobles du bassin de la Loire où l'on vise à obtenir des vins de qualité, l'ère de culture du Rupesistris du Lot et du 2292 devra être réduite au profit du 3309, par exemple, du Riparia même dans certains sols, et des hybrides de Berlandieri, dans les terres calcaires.

B) Quel greffon choisir. — Dans tous les vignobles de cru, il ne faut pas hésiter à replanter le ou les cépages qui ont assuré la réputation des vins du pays et il ne faut pas céder à la tentation de planter, sans mesure, des hybrides dans l'espoir, quelquefois trompé, d'obtenir des récoltes plus abondantes parce qu'elles seront plus abondantes et plus régulières.

À côté des parcelles à replanter, il en est d'autres que l'on peut encore maintenir en production ; mais qui présentent de nombreux manquants. Y a-t-il lieu de remplacer ces manquants et comment ? On peut hésiter à entreprendre ce travail dans les vignes qui approchent de leur limite d'âge et dans lesquelles les plants nouveaux ne feront que commencer à produire lorsqu'il sera question de l'arrachage. Il semble que, dans ce cas particulier, le seul moyen à préconiser — lorsqu'il est possible — est l'emploi de la marcotte simple.

Dans les vignes ayant encore devant elles un certain avenir de production, le remplacement des manquants pourra être obtenu par l'emploi de plants greffés. On prendra soin de choisir un porte-greffe plus vigoureux que celui de la plantation. Par exemple, le 3309 sera employé dans une plantation sur Riparia ; le Rupesistris du Lot (bien qu'il n'ait pas la maturité) dans une plantation sur 3309 ; dans les sols calcaires, on remplacera les manquants par des plants greffés sur Richter 99, par exemple.

C. — TAILLE DES VIGNES GELÉES

En ce qui concerne la réfection des ceps par la taille, il est difficile d'envisager, ici, tous les cas de la pratique. Chaque souche devra subir une taille appropriée à son état.

Si des pousses vigoureuses sont nées sur la charpente, et si, par ailleurs, le bois de taille de l'année précédente ne porte que des sarments plus ou moins chétifs, il ne faut pas hésiter à pratiquer une taille de renouvellement en laissant au mieux les pousses gourmandes pour recouper la charpente.

Un cas assez fréquent dans les vignes fortement gélées, est la présence, à la base du greffon, de vigoureux rejets qui se sont développés aux dépens de la charpente. Celle-ci n'a que des pousses peu vigoureuses, court-nouées ; ou bien même elle a péri. Il faut alors faire un recépage. Dans ce but, on conservera deux beaux rejets, bien placés ; on les taillera comme deux longs-bois, de manière à conserver, sur le cep, 15 à 20 bourgeons normaux, nécessaires à l'expansion de la sève et l'on fixera ce bois taillé sur les branches charpentières, utilisées comme supports. Il n'est pas indiqué de faire, dès cet hiver, l'ablation du bois mort. Il ne faut pas oublier, en effet, que les pousses gourmandes de la base n'ont pas beaucoup de solidité et que, si on ne les fixe pas avec précaution sur un bon support, on risque de les voir se décrocher. En automne, les grosses plaies faites sur un bois mort depuis deux ans seront moins préjudiciables à l'avenir des ceps ainsi rajustés que les mêmes grosses plaies faites, dès cet hiver, sur un bois non encore entièrement desséché.

Les broussins seront rasés à la serpe, sur le bois vivant.

D. — SOINS A DONNER AUX VIGNES GELÉES

Quelle précaution que l'on prenne, dès maintenant, les grosses sections seront encore nombreuses. Une pulvérisation d'arsénite de soude (pyralon, pyrafolliol, etc.), comme celle que l'on emploie contre l'Esca, sera le meilleur moyen de cauteriser les plaies, plaies de broussins, en particulier, et d'enrayer la mortalité des souches.

Enfin, la remise en état du vignoble nécessitera l'emploi d'une fumure complète. À titre d'indication, dans beaucoup de terres à vigne, on pourra enfouir, au cours de l'hiver, par hectare, 400 kilos de superphosphate avec 500 kilos de chlorure de potassium et l'on épanchera, au départ de la végétation, 200 kilos de nitrate de soude ou une dose égale de sulfate d'ammoniaque.

Les frais de replantation sont, aujourd'hui, si élevés que les viticulteurs ont tout intérêt à maintenir le plus longtemps possible leurs vignobles en état de production.

L. MOREAU et E. VINET.

Un Brin de Gaussette...



L'autre jour figurez-vous, je m'assis en colère à cause de la mère Dubinoche ; j'avais assuré pourtant que c'est point commode à me fâcher. Dans connaissez pas madame Dubinoche, la femme du marchand de lunettes ? Oh ! dame c'est une femme ben grassouse, ben plaisante ; c'est toujours là que j'avais pour faire arranger mes verres. Mais y'a ty pas qu'en ajustant mon pince-nez, elle s'met à me dire que les légumes sont hors de prix, que le pain est trop cher, que la viande est trop chère, le vin bon et paillard, que le lait c'est l'homme ! c'est un scandale au prix qu'il est ; que tous les laitiers allaient devenir milliardaires — rien que ça !

— Vous êtes encore de ceusses qui croient que le paillasson doit produire du lait par philanthropie, que j'ai dit. Surtout ! demandez donc aux noumoux si elles donnent leur lait pour rien ?

— C'est tout de même pas vous... ce sont vos vaches qui donnent du lait ! Et puis faut penser aux malheureux, aux malades, aux vieillards... J'vous ben de votre avis, ma pauvre dame ; mais pourquoi ça ne serait point des Sociétés, des Œuvres, ou même les municipalités qui distribueraient du lait aux nourrissons, ou aux indigents, pour quelque sous ; on paye assez d'impôts, si tout ça était ben réparti. Savez-vous combien y a de p'tits fermiers qui n'ont que leurs vaches comme gagne pain et fandraient qu'ils rendent leur marchandise à perte !

— A perte ! à perte ?

— Vous madame Dubinoche ! à perte ! Vous croyez que ces bestiaux-là, ça se nourrit tout seul avec de l'herbe ; qu'il n'y a qu'à tirer avec le sourire sur le pis, pour en remplir des bidons ? Détrompez-vous ! On voit ben que vous relèquez ça derrière vos carreaux grossissants. L'herbe, ça coûte tout d'même ; et les choux, les rutabagas, les betteraves, le foin, les tourteaux, le son, la mélasse, toute la cuisine des vaches, vous croyez que ça se fait en soufflant dessus ?

— Je vous ben vous croire Monsieur Jeannot, mais vous n'avez tout de même pas de frais de main-d'œuvre, qu'est-ce que ça demande comme temps à traire une vache ?

— Ta, ta, ta... une vache, pis deux, pis cinq ou six, pis les affourager, les panser, les vèlages, tout le bazar ! Croyez-vous donc qu'on trouve comme ça du personnel tant qu'on en veut et qui se paye point ? C'est qui ne se nourrit point non plus avec de l'herbe !

— Quelle plaisanterie Monsieur Jeannot !

— Je plaisante point, dame. C'est vous autres en ville qui attirez tous nos gars de la campagne, qui nous chipiez nos p'tites bonnes... elles trouvent ça pu plaisant de promener des gosses, avec un tablier blanc sur le ventre, que d'aller garder les bêtes dans les champs. Si on continue à décourager les laitiers, c'est une race qui disparaîtra — y ne restera pu comme vaches à lait que les pauvres contribuables ! Ah, madame Dubinoche, si c'était seulement vrai qu'on allait fabriquer du lait avec de l'herbe, en se passant de bêtes à cornes, comme on disait sur les journaux... Seulement vous savez ben qu'y en aura toujours, comme y aura encore des myopes et des presbytes pour vous faire gagner votre croûte !

MAITRE JEANNOT.

DONNEZ DU SEL MARIN, dénaturé, à vos animaux pour exciter leur appétit et accroître leur digestion : 15 à 20 grammes pour un cheval 40 à 60 gr. pour un bœuf à l'engrais 20 à 30 gr. pour les vaches laitières ; 10 à 20 gr. pour les veaux ; 5 à 10 gr. pour les porcs, et par jour.

Les Dégrèvements des Impôts sur la Terre, en 1930

La loi du 29 décembre 1929 a apporté de nombreux dégrèvements à divers impôts directs et indirects. Ses dispositions se présentent sous forme d'adjonctions ou de modifications aux longs textes touffus des lois fiscales, codifiées par le décret du 15 octobre 1928. Il paraît utile d'essayer de les dégager et de leur donner de la clarté, tout au moins pour les impôts directs intéressant spécialement la terre, les seuls dont nous nous occupons aujourd'hui.

Impôt sur les Bénéfices de l'Exploitation

Tout d'abord, l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole va se trouver bien allégé par un grand nombre d'exonérations.

On sait que l'Administration des Contributions directes l'établit d'office, sans aucune déclaration, non sur le bénéfice réel de l'exploitation agricole, mais sur un bénéfice forfaitaire, sous réserve du droit pour le contribuable, s'il se juge imposé sur un bénéfice forfaitaire supérieur à son bénéfice réel, de demander ensuite à être imposé sur son bénéfice effectif net, mais en apportant alors toutes justifications de ce bénéfice. Sauf dans les régions viticoles, bien peu usent de cette faculté, l'Administration et les Tribunaux administratifs se montrant difficiles sur les justifications.

Jusqu'à présent, le bénéfice forfaitaire était déterminé, pour l'ensemble des cultures, par l'application du coefficient 2,5 à la valeur locative du sol, préalablement majorée de 75 %. Nous avons déjà dit antérieurement qu'un procédé bien plus simple de calcul consistait à multiplier par 5,4687 le revenu cadastral porté sur les matrices. Les terres cultivées en blé bénéficiaient du coefficient réduit 2, à la condition de faire au contrôleur la déclaration de leur surface et de leur revenu cadastral dans les deux premiers mois de l'année.

La loi du 29 décembre dernier a modifié en partie ces règles.

Pas de changement pour les prés, les vignes, les jardins. Mais, pour les terres labourables, quelles que soient leurs cultures, le coefficient est ramené de 2,5 à 1 en 1930. Il suffira donc de multiplier leur revenu cadastral par 2,1875 pour avoir leur bénéfice agricole forfaitaire.

Pour bénéficier de ce coefficient réduit, l'exploitant doit, avant fin février, déclarer au contrôleur la contenance totale de ses terres labourables et leur revenu cadastral. Désormais il n'y a plus de déclaration spéciale à faire pour les terres cultivées en blé, puisque toutes les terres la-

bouables bénéficient du même avantage.

Le dégrèvement sera très sensible. Exemple : 16 hectares de terres labourables d'un revenu cadastral moyen de 50 francs, soit au total 800 francs, se voyaient attribuer forfaitairement un bénéfice d'exploitation de 4.375 francs. Ils ne seront plus imposés que sur la base d'un bénéfice de 1.750 francs.

En outre, la loi organise en faveur des contribuables qu'elle considère comme intéressants, deux avantages, qu'il ne faut pas confondre, mais dont en réalité les mêmes personnes profiteront dans la plupart des cas.

D'abord des déductions sur les bénéfices d'exploitation pour en diminuer la partie imposable. Puis, une fois l'impôt établi, des réductions sur cet impôt en faveur des contribuables ayant des charges de famille.

1^{re} Déductions : Sur le montant du bénéfice agricole total de son exploitation, le contribuable aura droit à une déduction de 500 francs pour sa femme, et autant pour chacune des personnes à sa charge, c'est-à-dire ses ascendants âgés de plus de 70 ans (60 ans pour les veuves) ou infirmes vivant sous son toit, ses descendants ou enfants recueillis par lui, âgés de moins de 21 ans ou infirmes, enfin même les parents collatéraux infirmes et à sa charge exclusive.

Déclaration des personnes à charge doit être faite au contrôleur pour qu'il puisse opérer les déductions.

Ce qui restera du bénéfice agricole après toutes ces déductions opérées est exempt d'impôt jusqu'à concurrence de 2.500 francs : la fraction comprise entre 2.500 et 4.000 francs est comptée pour un quart, celle de 4.000 à 8.000 francs pour moitié, enfin ce qui dépasse 8.000 francs est compté pour la totalité.

C'est sur le bénéfice agricole forfaitaire ainsi amputé par des déductions et par des abattements que portera l'impôt à raison de 12 %.

2^e Réduction de l'impôt : L'impôt sur les bénéfices agricoles (de même du reste que l'impôt foncier en principal, l'impôt sur les bénéfices commerciaux et l'impôt sur les traitements et salaires) est fortement réduit en faveur des contribuables chargés de famille et dans une situation pécuniaire modeste.

10 % de réduction pour chacune des deux premières personnes à la charge du contribuable, et 20 % pour chacune des suivantes, si le revenu net total ne dépasse pas 30.000 fr.

Si le revenu du contribuable excède 30.000 francs, la réduction n'est plus que de 5 % pour chacune des trois premières personnes à sa charge, et 10 % à partir de la quatrième, avec un maximum de réduction de 500 francs par personne à charge.

Enfin n'oublions pas que dans le cas, fréquent dans nos régions, où le père de famille exploite avec la collaboration d'enfants majeurs, habitant avec lui et travaillant avec lui en communauté d'intérêts, la loi de finances de décembre 1928 les répute tous en association.

La conséquence en est que chacun doit être imposé séparément à la taxe sur les bénéfices agricoles, proportionnellement à sa part dans l'association, et que chacun a également droit à des abattements et à des réductions pour ses charges de famille.

Impôt général sur le Revenu

Passons maintenant à l'impôt général sur le revenu, pour lequel la déclaration des divers revenus doit, comme par le passé, être soumise avant fin février.

Rien n'est changé aux règles générales de déclaration.

Mais l'abattement du coefficient sur les terres va avoir une grosse répercussion sur l'impôt général sur le revenu, pour tous les contribuables, propriétaires fonciers d'une certaine importance, qui exploitent eux-mêmes ou font exploiter leurs terres à moitié fruits.

Parmi leurs revenus déclarés figure en effet pour une bonne part leur bénéfice agricole. Or, pour la déclaration de leur bénéfice de 1929, ils bénéficieraient des nouvelles dispositions de la loi du 29 décembre dernier que nous avons analysées ci-dessus.

Il leur suffira donc pour calculer leur bénéfice agricole déclarable :

1^o De multiplier par 5,4687 le revenu matriciel des prés et des vignes,

2^o De multiplier par 2,1875 le revenu matriciel des terres labourables, c'est-à-dire de tous ce qui, dans leurs exploitations, est porté comme « terres » au cadastre, et d'avoir soin de déclarer au contrôleur, avant fin février, la contenance et le revenu cadastral des terres.

Naturellement, pour les terres, prés et vignes exploités à moitié fruits, la déclaration ne doit être faite que pour moitié du bénéfice forfaitaire.

La loi du 29 décembre modifie en faveur du contribuable les déductions que l'Administration des Contributions directes devra opérer sur le

La Race Normande en Maine-et-Loire



« LE DALO », fils de « Buffalo » a été vendu par son propriétaire, M. Legrand, 15.000 francs, à l'âge de 12 mois, à un éleveur châtin (Cliché Semaine).

revenu déclaré pour en déterminer la partie imposable, puis les réductions que subira l'impôt en faveur des contribuables chargés de famille :

1° **Déductions sur le revenu déclaré :** Aux premiers 10.000 francs exempts d'impôt pour tous les assujettis s'ajoutent :

5.000 francs pour le contribuable marié ou veuf non remarié avec un ou plusieurs enfants à sa charge.

4.000 francs pour le premier enfant mineur à sa charge, 5.000 francs pour le deuxième, 6.000 francs pour le troisième, et ainsi de suite en augmentant de 1.000 francs pour chaque unité.

3.000 francs pour chaque personne, autre que les enfants, à la charge du contribuable.

L'impôt général sur le revenu ne porte que sur le surplus, après toutes ces déductions opérées.

2° **Réductions du montant de l'impôt en faveur des familles avec enfants.**

Même tarif de réductions que celui que nous avons exposé ci-dessus à propos de l'impôt sur les bénéfices agricoles, distinguant entre le contribuable qui, après toutes déductions faites, a moins de 30.000 francs de revenu global imposable, et celui qui en a plus. Le montant de la réduction ne pouvant excéder 3.000 francs par personne à la charge du contribuable.

Louis LEFEUVRE,

Président de l'Office Agricole départemental.



Achats de Chevaux pour l'Armée

Le Comité d'achat de Remonte de Saint-Jean-d'Angély achètera pendant le mois de Février 1930 :

Jeu 13, 8 h. 30, Saint-Père-en-Retz, place de la Mairie ; à 14 heures, Machecoul, champ de foire.

Vendredi 14, 9 heures, Pont-Rousseau, devant l'Hôtel du Cheval Blanc.

Samedi 15, 8 h. 30, Ancenis, près de la Gare.

Jeu 20, 12 heures, Nantes, emplacement du Concours, après la présentation des 3 ans, pour les chevaux de 3 ans ayant pris part au Concours.

Localités visitées en Mars. — Pont-Rousseau, Saint-Etienne-de-Montluc, Sainte-Pazanne, Savenay.

Avis aux éleveurs. — MM. les éleveurs ont tout intérêt à faire inscrire au Comité d'achat de Saint-Jean-d'Angély, les chevaux de 3 ans qu'ils doivent présenter à la Remonte.

Licel en sang. — MM. les vendeurs sont prévenus qu'ils doivent livrer tout cheval acheté muni d'un licel en sang à l'état neuf, avec deux longues en forte corde neuve.

Les Foires aux Chevaux en Février

MORBIHAN

3, Auray, petits chevaux ; Pluvigner ; Questembert.

6, Malestroit.

10, Gourin, petits chevaux à deux ans, bidets.

11, Pont-Scoff, trait léger étoilé.

13, Lorient.

17, Ploërmel, trait léger.

20, Guémené, bidets.

22, Gourin, petits chevaux à deux ans, bidets ; Josselin, trait léger, bidets ; Landévant, petits chevaux à deux ans.

ILLE-ET-VILAINE

1, Rennes, chevaux de trait et de trait léger ; Fougères, chevaux de trait.

4, La Guerche, chevaux de trait.

10, Redon, chevaux de trait, 2^e sang.

17, Bain.

18, Pipriac.

22, Dol, chevaux de trait.



Le Jardin du Cultivateur

Notre ami M. Vinet Père, président de la Fédération des groupements maraîchers du Nantais, et commandeur du Mérite Agricole, a bien voulu écrire pour nos cultivateurs de la Loire-Inférieure, adhérents à notre Syndicat, ces lignes pleines d'utiles conseils, pour les aider à donner à leur petit jardin de campagne.

Nous sommes certains que nos amis mettront à profit la vieille expérience de M. Vinet père et nous l'en remercions ici, bien vivement, au nom de tous.

Des flots d'encre ont été dépensés depuis la guerre pour retenir le cultivateur à la terre, il a été créé des commissions officielles... Sur le papier ça dit quelque chose... Voyez, on s'occupe du terrien ; on va s'en occuper ?? et puis ? et puis ? C'est tout... Le plus souvent ces commissions sont comme toutes ces belles machines compliquées qui coûtent très cher et que l'on a de la peine à mettre en mouvement.

Il me semble cependant qu'il y aurait beaucoup à faire ; si, par hasard, on parcourt la campagne, on est presque attristé du mauvais état du petit jardin du cultivateur, des légumes il y en a peu, les bons fruits y sont rares ou si quelques fruits s'y trouvent c'est qu'ils ont le tempérament rustique, car les soins leur font le plus généralement défaut. Oh ! je sais bien que le temps est aussi cher à la campagne qu'à la ville. Mais croyez-vous que si le petit jardin contenait quelques bons légumes savoureux que la ménagère saurait apprêter d'une façon économique et avec lesquels elle ferait des mets délicats, et elle n'aurait que l'embarras du choix car tous les légumes de culture facile devraient y trouver place : pommes de terre, carottes, poireaux, oignons, choux, scorsonères, etc., etc... Quelques variétés de bonnes fraises qui leur fourniraient un dessert délicieux, joignez à cet ensemble quelques bons fruits : cerisier, prunier, poirier, pommier, pêcher, vigne. Ne négligez pas quelques fleurs à la porte de la maison, c'est si facile aujourd'hui de se procurer des plantes vivaces qui végètent pour ainsi dire sans peine, auxquelles on associe quelques rosiers grimpants qui enguirlandent le devant de la maison et qui font l'admiration du passant qui ne manque pas de dire : il doit faire bon vivre dans ce nid ; et soyez sûr que si le voyageur émet de pareilles réflexions, l'heureux possesseur de ce gîte n'aspire pas à le quitter pour aller à la ville, loger au 4^e ou 5^e étage dans des logements exigés, le plus souvent dans le voisinage d'usines où l'on respire un air vicié et malsain. Qui ! il faut rendre la vie à la campagne plus agréable si l'on veut retenir le cultivateur à la terre ; il faut lui apporter un peu plus de bien-être et de gaieté, qu'il ait un logement plus hygiénique, un jardin pourvu de légumes abondants et de culture facile, quelques arbres fruitiers bien soignés qui produiront en abondance des fruits délicieux et à récolte échelonnée, de manière à prolonger la consommation, et dont le surplus sera encore une source de profits pour la ménagère économe.

Tout cela est superbe me direz-vous, mais ? il faut du temps et, à la campagne il est rare, et du savoir. Il me semble que ce sont là des difficultés qui ne sont pas insurmontables ; d'abord, il faut vouloir.

Essayons un peu si vous voulez bien et vous verrez qu'avec le temps on peut améliorer bien des choses et surtout à peu de frais.

Vous savez tous que pour faire un bon ouvrier, il faut commencer jeune, et bien, c'est sur les bancs de l'école que l'on devrait commencer par faire aimer la terre aux élèves ; leur démontrer que le métier de cultivateur est noble et grand et qu'il doit être entouré de respect, que c'est lui qui contribue le plus à notre alimentation et que la culture est encore entourée de mystères insaisissables, que le coin du voile que la science nous a permis de soulever n'est qu'un avant goût de tous les progrès qui restent encore à faire ; nous avons des variétés de blé prolifique, nous possédons des fruits délicieux, des fleurs magnifiques. Nous avons le droit d'espérer encore mieux. Le Créateur n'a-t-il pas fait l'homme le roi de la création et ne lui a-t-il pas permis de transformer la Nature à son gré et de faire de certains coins qui semblaient désertés de véritables paradis terrestres où les fruits les plus délicats se coulaient avec les fleurs les plus charmantes, afin de rendre notre vie plus agréable.

Je voudrais que l'on fit dans nos écoles des causeries pratiques de ce

que l'on peut faire en chaque saison.

Si vous me permettez, je vais essayer de jeter quelques jalons sur cette nouvelle route où il y a tant à faire pour arriver au but.

Supposons que nous ayons un petit jardin où il y a des fruitiers rachitiques et couverts de mousse depuis plusieurs années, que les maladies cryptogamiques rendent les fruits gâtés, gercés et immangeables ; eh bien, hâtez-vous d'y porter remède : pendant le repos de la végétation, commencez par enlever les vieilles écorces, supprimez le bois mort et pratiquez une taille sommaire ; si vos arbres sont en plein vent, enlevez l'excédent des branches qu'ils ont en confusion afin que celles qui restent aient plus d'air et que les yeux soient mieux nourris, gage d'une meilleure floraison et d'une meilleure fructification, et faites un bon badigeonnage à la chaux ; si vous trouvez que c'est trop criard, ajoutez-y quelques poignées de suie, votre badigeon sera que plus efficace. Avez-vous un pulvérisateur, aspergez-les avec une bouillie bordelaise à 2 % de sulfate de cuivre et autant de chaux, si vous pouvez ajouter un litre de Lysol, votre opération sera encore meilleure ; si vous n'avez ni chaux, ni sulfate à votre disposition, procurez-vous du purin de fruitiers, vous obtiendrez encore des résultats surprenants, ils seront débarrassés des mousses qui les envahissent et qui sont le refuge de toute sorte d'insectes nuisibles qui viennent s'y abriter pendant la mauvaise saison et y déposer leurs œufs, et les eaux pluviales entraîneront dans le sol les matières fertilisantes que vous aurez ainsi répandues à leur surface et qui contribueront encore à activer leur végétation. Incitez les enfants à faire eux-mêmes ce travail, qu'ils soient de bons vulgarisateurs ; que l'on récompense ceux qui auront obtenu les meilleurs résultats, et vous verrez que vous aurez fait un grand pas pour l'amélioration de la culture fruitière.

VINET Père.

(A suivre.)

AGRICULTEURS

FRANÇAIS...

Les Machines Agricoles Françaises valent les meilleures

MACHINES AGRICOLES

AMERICAINES...

Elles sont mieux conçues parce que les ingénieurs français ont une supériorité incontestable sur les ingénieurs américains.

Elles sont mieux finies, parce que les ouvriers français sont les meilleurs ouvriers du monde...

LES AMERICAINS VOUS FONT-ILS Gagner de l'Argent ? NON
Achètent-ils votre blé ? NON
Achètent-ils votre vin ? NON
Achètent-ils vos animaux ? NON

LES AMERICAINS SONT-ILS EN TRAIN DE VOUS RUINER ? — OUI

Vous, vos enfants et vos petits-enfants devrez payer des milliards à l'Amérique pendant 62 ans.

Tous les ans, la France dépense, à l'étranger,

13 MILLIARDS

de plus qu'elle n'encaisse de l'étranger, ces 13 milliards sortent de votre poche. Faites faire des économies à la France.

VOTRE INTERET,

VOTRE DEVOIR,

s'accordent pour vous dire :

N'ACHETEZ QUE LES MACHINES AGRICOLES FRANÇAISES...

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Paris-Montparnasse à Nantes

en 5 h. 1/2

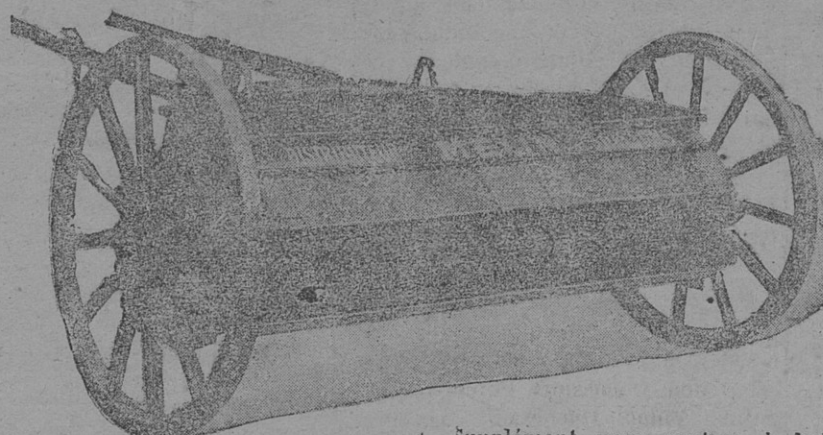
Le réseau de l'Etat met à la disposition du public un train rapide toutes classes effectuant le trajet de Paris à Nantes en 5 h. 18 seulement. Une relation identique est également établie dans le sens Nantes-Paris. Un wagon-restaurant circule dans ces trains entre La Mans et Paris et retour.

On peut ainsi, en partant de Nantes-Etat à 5 h. 45, arriver à Paris-Montparnasse à 11 h. 52 et en repartir à 18 h. 10 pour rentrer à Nantes-Etat à 23 h. 28, soit un séjour à Paris de plus de 6 heures permettant aux voyageurs de s'occuper uniquement de leurs affaires.

Machines Agricoles



Distributeurs d'Engrais



MODELE A : à limonière, avec débrayage automatique du fond mouvant ; commande du fond par bielles.

Larg. d'épandage : 1^{re} 50... 2.575 fr.
— 1^{re} 75... 2.630 »
— 2^e ... 2.670 »

MODELE B : à limonière, avec débrayage automatique du fond mouvant, sans bielle :

Larg. d'épandage : 1^{re} 50... 2.340 fr.
— 1^{re} 75... 2.390 »
— 2^e ... 2.425 »

Supplément pour carters à bain d'huile des deux côtés : 135 francs.

Prix franco gares grands réseaux.

Remise à nos adhérents.

Nous attirons l'attention des cultivateurs sur les derniers perfectionnements de ces distributeurs, qui sont livrés avec une garantie de 3 ans.

Notices explicatives et références sur demande.

Tous autres modèles et autres marques de distributeurs sur demande.

Pulvérisateurs et Soufreuses à dos

Prix franco de port :

PULVERISATEURS en cuivre plombré, pour pulvériser, contenance 15 litres. Pompe à disque : lance simple, 165 fr. ; lance double, 175 fr. ; lance triple, 180 fr.

La même, contenance 20 litres, avec lance latérale 3 jets, porte-lance, ceinture et bretelles caoutchouc : 255 fr.

PULVERISATEUR pour vignes, en cuivre rouge, contenance 15 litres. Pompe à disque : 145 fr.

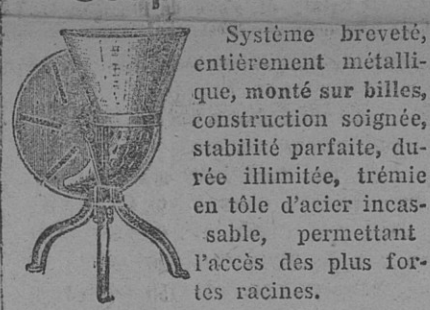
SOUFREUSES :

Etoile, double effet, à hélice. 115 fr.

Petite jaune, simple effet, à brosse 85 fr.

Ces prix s'entendent nets et franco gares de nos adhérents.

Coupe-Racines



Système breveté, entièrement métallique, monté sur billes, construction soignée, stabilité parfaite, durée illimitée, trémie en tôle d'acier incassable, permettant l'accès des plus fortes racines.

Ces coupe-racines, spécialement étudiés pour être actionnés à la main, sont livrés avec couvre-lame et goulotte amenant les tranches dans un récipient.

Nombre de tiges : 1 4 1.500 kil. 370 »
2 4 2.500 — 450 »
3 6 4.000 — 575 »

Ces prix s'entendent départ. Remise à nos adhérents. Instruments sans couvre-lame, réduction de 50 francs. Bien préciser si l'on désire lames unies, pour tranches, ou lames dentées, pour cossettes.

Herses articulées en Z

HERSES A 3 FLECHES, PAR COMPARTIMENT.

Entièrement en acier livrées avec barre d'assemblage.

Dents de : 13-7 15-7 17-7
2 comp., 30 dents. 47 k. 58 k. 68 k.
3 comp., 45 dents. 70 k. 90 k. 104 k.

Prix du kilo, 2 fr. 90 départ usine.

Remise à nos adhérents.

Tous autres modèles de herses à 2 et 4 flèches par compartiments.

Herses Canadiennes

à patins, simples, robustes,

à dents renforcées et étagées :



Nombre de dents : 5 7 9 10
Largeur de travail : 0.60 0.70 0.90 1.00
Prix : 197 fr. 267 » 307 » 326 »

Supplément pour 1 roue : 12 fr.

Semoir portatif pour Engrais et Semences

En tôle galvanisée, à plastin indépendant et bretelles cuir.

Semoir complet, contenance 25 litres, à prendre au Syndicat, à Nantes.

Prix : 41 francs.

Séateurs

Excellents modèles. Prix : 15 fr.

En vente au Syndicat, à Nantes.

Faucheuses

Une des premières et des plus anciennes marques françaises, de supériorité incontestable. Fabriquée avec le nouvel acier électrique, elle comporte des engrenages hélicoïdaux, silencieux, de faible usure, semblables à ceux des différentiels d'automobiles ; cinq coussinets bronze et des roulements à billes, une vitesse de coupe accélérée et des organes très élevés au-dessus du sol.

Son train d'engrenage d'embranchement ne comporte aucun bouton et peut se démonter en une minute, temps record, par l'enlèvement d'une seule goulotte, ses doigts sont en acier moulé (et non en fonte malléable).

Son timon contreplaqué breveté, obtenu par les procédés employés dans la fabrication des ailes d'avion, est très souple et de haute résistance.



Notices et catalogues sur demande. Machines visibles à Nantes. Ces faucheuses se font toutes coupe à droite et sont livrées avec 2 lames, franco de port, et une garantie de 5 ans, contre tous défauts de construction, ou de bon fonctionnement.

Modèles 1930, derniers perfectionnements :

Coupe 1^{re} 15..... 1.840 fr.
Coupe 1^{re} 30..... 1.915 —

APPAREIL A MOISSONNER, 220 fr.

Remise à nos adhérents.

Modèles ordinaires, à vitesse accélérée :

Coupe 1^{re}..... 1.700 fr.
Coupe 1^{re} 07..... 1.710 —
Coupe 1^{re} 15..... 1.800 —
Coupe 1^{re} 30..... 1.815 —

Remise et même garantie, franco de port.

Ronces galvanisées

A 2 picots : 12.50... 13 fr.
N° 13 15 »
N° 14 17 25..... 23 fr. les 100 m.
N° 15 19 50..... 27 50 —
N° 16 23 »..... 31 » —

Prix sauf variations. Départ Nantes. Remise à nos adhérents.

Fils galvanisés pour vignes

En bottes irrégulières, les 100 kilos.

N° 14..... 217 fr.
N° 15..... 214 »
N° 16..... 209 »

En bottes réglées à 5 kilos. Majoration de 5 francs aux 100 kilos.

Départ Nantes, Remise à nos adhérents.

Buanderies

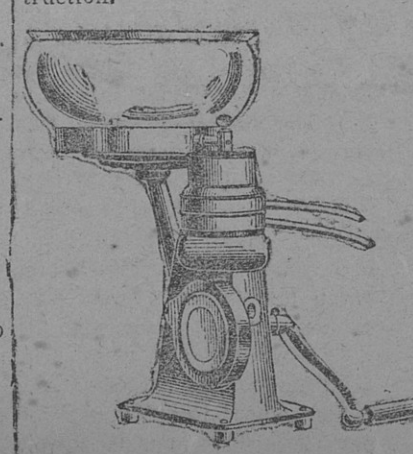


En tôle d'acier de 3 "/, ne craignant ni chocs ni coups de feu. Chauffe plus vite que les buanderies en fonte et brûle tous combustibles. Elles peuvent aussi servir pour la préparation de la nourriture des animaux. Chaque buanderie est livrée avec tuyaux. Contenance supérieure sur demande.

Ces prix s'entendent départ usine. Remise à nos adhérents.

Ecrèmeuses

Construction soignée et robuste, assurant le maximum de garanties. Bol à équilibrage automatique, système donnant un écrémage absolument parfait. Dentures obliques, assurant une marche légère et silencieuse. Coussinet à ressort. Graissage automatique par bain d'huile. Machines garanties contre tous vices de construction.



Modèle visible au Syndicat, à Nantes.

N° 1 80 litres..... 850 »
N° 2 120 — bassin droit..... 950 »
N° 2D 120 — — déporté 1.000 »
N° 3 160 — — droit..... 1.060 »
N° 3D 160 — — déporté 1.150 »
N° 4D 225 — — — 1.480 »

Remise intéressante à nos adhérents. Transport déduit sur facture.

Ecrèmeuses petit modèle :

Débit 50 litres..... 630 fr.
— 75 litres..... 700 fr.
— 100 litres..... 770 fr.

Remise à nos adhérents.

Modèle visible au Syndicat.

Ensachoirs

Le plus simple et le plus pratique pour maintenir les sacs ouverts, pour ensacher.

Prix : 75 francs, au Syndicat.

La Destruction des mauvaises Herbes dans les Céréales

Le temps pluvieux et doux que nous subissons depuis la Toussaint presque sans discontinuité est des plus favorables à l'envasement des blés par les mauvaises herbes et celles-ci seront d'autant plus dangereuses que le blé fatigué par un excès d'humidité aussi persistante aura du mal à prendre le dessus au début du printemps. Sans doute les engrais azotés employés largement permettront de remédier en partie à cet état de choses mais il faut bien se rendre compte que l'azote du nitrate ou du sulfate d'ammoniaque profite autant aux mauvaises herbes qu'au blé et que, par conséquent, il est indispensable de songer d'abord à la destruction de cette végétation parasite si on veut obtenir de vraiment bons résultats avec les engrais azotés.

Aujourd'hui d'ailleurs le cultivateur se trouve particulièrement bien outillé pour se défendre contre la plupart des mauvaises herbes qui envahissent le blé.

QU'EST-CE QUE LA SYLVINITE SPECIALE ?

La sylvinité spéciale est de la sylvinité ordinaire (minimum garanti 12 % de potasse pure) finement moulue et livrée en sacs imperméables pour permettre au produit de conserver sa finesse et sa pulvérencie.

A QUOI SERT LA SYLVINITE SPECIALE ?

A la destruction des mauvaises herbes dans les céréales. Toutes les mauvaises herbes détruites par l'acide sulfurique le sont également par la sylvinité spéciale.

A QUELLE EPOQUE DOIT-ON EMPLOYER LA SYLVINITE SPECIALE ?

A la même époque que l'acide sulfurique, c'est-à-dire quand les mauvaises herbes sont levées, mais encore peu développées afin qu'elles soient plus facilement détruites. Dans le département de Loire-Inférieure, la bonne époque de traitement, pour les céréales d'automne, oscille entre le début de février et la fin de mars, suivant l'allure des saisons, la nature des terres, leur exposition, l'époque, des ensemencements, et la nature des mauvaises herbes.

de sulfure le sont également par la sylvinité spéciale.

A QUEL MOMENT DE LA JOURNÉE DOIT-ON EMPLOYER LA SYLVINITE SPECIALE ?

Le matin de très bonne heure, lorsqu'il y a une abondante rosée, faisant prévoir le soleil l'après-midi. On doit cesser d'épandre la sylvinité spéciale dès que la rosée commence à s'évaporer, c'est-à-dire, pratiquement, une heure au plus tard après le lever du soleil. Traiter lorsque les feuilles des mauvaises herbes ne sont pas bien mouillées serait s'exposer à un insuccès, tout au moins partiel.

COMMENT S'EPAND LA SYLVINITE SPECIALE ?

Au semoir si l'on dispose d'un semoir et qu'on puisse pénétrer dans les emblavures avec un attelage sans

les abimer. Sinon, on opère à la main, ce procédé permet de pénétrer plus tôt sur les emblavures très mouillées et de forcer la dose de sylvinité là où les mauvaises herbes sont plus abondantes. La sylvinité spéciale s'épand très facilement.

A QUELLE DOSE EMPLOIE-T-ON LA SYLVINITE SPECIALE ?

Lorsqu'on traite au bon moment, il suffit de 700 à 800 kilos de Sylvinité spéciale à l'hectare si la sylvinité spéciale à détruire sont des sanves ou des ravenelles ; si ce sont des renouées (pieds de pigeon), des jarziaux, des aigulles, etc., il faut employer au moins 1.000 kilos à l'hectare. Si les mauvaises herbes sont un peu développées, il faut aller jusqu'à 1.200 kilos. Nous conseillons vivement de forcer la dose plutôt que de la réduire, le résultat est beaucoup plus certain et comme la sylvinité spéciale agit très nettement sur le blé son action engrais, on ne risque pas de perdre son argent.

DOIT-ON NITRATER LES BLES TRAITES

A LA SYLVINITE SPECIALE ?

Le traitement à la sylvinité spéciale fatigue moins le blé que le traitement à l'acide sulfurique dilué. Il est cependant indispensable de nitrater les blés traités, surtout ceux qui étaient déjà souffreteux avant l'épandage. En aucun cas la sylvinité qui est un engrais potassique, ne sau-

rait remplacer le nitrate qui est un engrais azoté.

DOIT-ON HERSER

APRÈS LE TRAITEMENT ?

Si le temps le permet, il est très bon de herser vigoureusement le blé quelques jours après l'épandage de la sylvinité spéciale. Le hersage, en même temps qu'il aérera le sol et favorisera le tallage du blé, détruira les quelques mauvaises herbes qui n'auront pas été complètement brûlées par le traitement. Il ne faut pas herser avant le traitement.

REMARQUE IMPORTANTE

Pour que le traitement à la sylvinité spéciale soit efficace, il faut que le produit soit bien fin et bien sec. Si, malgré le soin apporté dans sa fabrication et son ensachage

MARCHE DE LA VILLETTE

Du lundi 27 Janvier 1930

ANIMAUX	Animaux	Invend.	COURS OFFICIELS				PRIX APPROXIMATIFS						
			du kilo, viande nette				du kilo, poids vi.						
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra			
Bœufs	3.070	85	10	8	6	0 90	10	50	6	4 73	3 45	6 51	
Vaches	1.535	50	10	8	5	0 70	10	60	6	4 68	3 35	6 78	
Taureaux	302	8	9	8	3	0 70	9	30	5	4 46	3 65	5 76	
Veaux	1.729	37	17	10	14	30 9	70	18	70	10	26	11 59	
Moutons	11.470	180	19	30	15	13 20	80	9	65	7 05	5 72	10 40	
Porcs	2.238	n	13	86	12	72 9	72	14	14	9 70	8 90	6 80	9 00

LES VARIÉTÉS D'AVOINE

au Centre National d'Expérimentation Agricole de Grignon en 1929

En 1929, 13 variétés ou sélections de variétés d'avoine ont été essayées en grandes parcelles doubles dans les conditions de la culture normale; l'ensemble des deux parcelles représente de 46 à 52 ares. Malgré la sécheresse, l'aspect fut très satisfaisant pendant toute la végétation.

Les moyennes des rendements rapportés à l'hectare sont exprimées ci-après :

Victoire sélection Dippe (Allemagne).....	38 qx 87
Manholt (Hollande).....	37 06
Strube (Allemagne).....	36 53
Ligowo (semence Vilmarin).....	36 26
Beseler (Allemagne).....	36 16
Victoire originale Svalof (Suède).....	35 05
Brieglio (Denain).....	34 38
Pluie d'Or (sélection Kirsch, Allemagne).....	34 30
Lochow (semence Grignon 10 ^e année).....	33 76
Pluie d'Or originale Svalof (Suède).....	33 74
Lochow originale (Allemagne).....	32 87
Noire Inversable ou Ligowo-Brie (sem. Grignon).....	32 06
Grise de Houdan (semence de Grignon).....	30 48

L'année a été favorable aux avoines à grain blanc, la variété Victoire sélection Dippe s'était très bien classée dans les essais préliminaires en 1927 et 1928; en 1929, cette variété est en tête dans la même série d'essais. Manholt a repris un très bon rang. Brieglio est la première parmi les avoines à grain noir. Les avoines à grain jaune sont voisines de classement, les types originaux étant moins bien classés en 1929.

La comparaison de six variétés peut être faite pour la 7^e fois, les moyennes sont les suivantes :

Victoire.....	34 qx 69
Lochow.....	33 44
Ligowo-Brie.....	32 44
Manholt.....	31 52
Pluie d'Or.....	31 50
Houdan.....	30 10

Le classement moyen reste à peu

L. BRETONNIÈRE.

Les animaux ont des besoins élevés en phosphore

pour la formation et l'accroissement de leur squelette, pour leurs muscles et leur système nerveux, pour le bon fonctionnement de tout leur organisme. Employez donc, à haute dose, sur toutes vos cultures, le superphosphate, engrais phosphaté par excellence. Reproducteurs de toutes espèces, animaux de trait et à l'engrais, vaches laitières, pondeuses, etc... tous, sans exception, s'en trouveront merveilleusement fortifiés et améliorés. Il n'y a que de beaux animaux sains et productifs sur des terres enrichies par le superphosphate.

Confédération Générale des Producteurs de Lait

Assemblée Générale du Mercredi 22 Janvier

La Confédération générale des Producteurs de Lait a tenu aujourd'hui son Assemblée générale annuelle qui constitue les assises régulières des Producteurs de lait français.

A cette occasion, la C. G. L. a fait organiser, 5, rue Las-Casse, dans la Salle du Musée Social, une manifestation des Associations Syndicales et Coopératives des Producteurs de lait qui a eu lieu avec le plus grand succès.

Plus de 400 délégués des Syndicats Laitiers et des Coopératives Laitières de toute la France ainsi que de nombreux représentants des Chambres d'Agriculture étaient présents.

Parmi les parlementaires qui ont assisté à la réunion, citons MM. Marcel Donon, Damecourt, Bolvin-Champeaux, Villault-Duchenois, Lecourtier, Langlois, sénateurs; MM. Roy, Lauvray, des Lyons, Rodhain, Dumaine, Thureau-Dangin, Quesnel, Chassaing, Alex. Duval, Paul Bernier, Barbier, Marteau, députés.

La réunion a été présidée par M. Boulenger, président de la Confédération générale des Producteurs de lait.

Trois questions ont été étudiées : L'organisation syndicale des Producteurs de lait, Leur organisation Coopérative, et le régime douanier des produits laitiers.

M. Buchotte, président de la Fédération Laitière de Haute-Normandie a présenté le premier rapport.

Il a montré l'exploitation dont était l'objet les producteurs de lait de la part des industriels ramasseurs. Il a précisé les conditions dans lesquelles celle-ci était possible et montrant les résultats obtenus cette année par l'organisation de grèves des producteurs de lait.

Il prouve que cette grève qui n'était pas menée contre les consommateurs ne porte à celui-ci aucune espèce de préjudice, qu'au contraire son approvisionnement en lait ne sera parfaitement assuré que lorsque le producteur recevra le juste prix de son travail.

M. Buchotte termina en montrant que l'organisation Syndicale doit toujours s'orienter vers la coopération.

M. Robineau, président de la Fédération Laitière de l'Yonne parla de l'organisation et du développement du lait.

PRIS DES SEMENCES

GRAINES		400 kilos	10 kilos	1 kilo	125 gr.
Betterave géante blanc, 1/2 suc ^{re} , collet vert...	900 fr.	95 fr.	10 fr.		
— rose 1/2 sucrière.....	875 »	90 »	9 75		
— jaune de Vauriac.....	1.100 »	120 »	13 »		
— d'Eckendorf.....	1.500 »	150 »	16 »		
— ovoides des barres améliorée.....	1.100 »	115 »	12 »		
Carottes potagères 1/2 longue Nantaise.....	2.800 »	300 »	35 »	5 »	
— 1/2 longue Chantenay.....	3.000 »	325 »	35 »	5 »	
— 1/2 courte Guérande.....	3.000 »	325 »	35 »	5 »	
— de Saint-Valléry.....	2.500 »	300 »	35 »	5 »	
— fourragères, blanche améliorée.....	3.000 »	290 »	33 »	5 »	
— — — — — collet vert.....	3.000 »	290 »	33 »	5 »	

CHOUX

Panet Nantais.....	330 »	40 »	5 »
Meillier blanc ou rouge vrai.....	230 »	25 »	5 »
Branchu du Poitou.....	310 »	34 »	5 »

NAVETS — RUTABAGAS

Turneps collet vert.....	185 »	20 »	4 »
Navet Palatinat collet rose.....	250 »	25 »	4 »
Rutabaga jaune.....	175 »	18 »	4 »

DIVERS

Ray-grass anglais extra.....	380 »	45 »	
— d'Italie extra.....	450 »	55 »	
Luzerne de pays décussée.....	750 »	85 »	9 »
Trèfle violet de pays décussée.....	800 »	85 »	9 »

Ces prix s'entendent départ, les emballages sont facturés en plus. Nous pouvons fournir, en outre, toutes autres variétés de graines, nous consulter.

COFFRES-FORTS BAUCHE
83, rue de Richemont - PARIS
Ag. : 21, Place de Bretagne, NANTES
Catalogue FRANCO sur demande

La Vie Syndicale

Chémère

Dimanche 2 Février, à 9 heures du matin, Salle du Patronage, réunion générale des membres de la Section Agricole sous la présidence de M. Raymond Lefevre.

Sion-les-Mines

Dimanche 2 Février, à 8 h. 45 du matin, à la sortie de la messe, réunion syndicale, Salle de la Mairie. Conférence agricole par M. R. Faivre et M. Y. Le Gouais, ingénieur agronome.

Pierrie

Dimanche 2 Février, à 11 heures du matin, au bourg de Pierrie, grande réunion syndicale. Conférence agricole par M. R. Faivre et M. Y. Le Gouais, ingénieur agronome. Tous les cultivateurs de la région sont cordialement invités.

Donges

Dimanche 9 Février, à 8 h. 30 du matin, à la sortie de la messe, Salle de la Mairie, à Donges, réunion Syndicale. Causerie agricole par M. R. Faivre. Questions diverses. Tous nos adhérents de Donges et Montoir sont priés d'y assister.

Sainte-Reine

Dimanche 9 Février, à 11 h. 15, à l'issue de la grand-messe, Salle du Patronage, à Sainte-Reine, réunion Syndicale. Conférence agricole par M. R. Faivre, directeur technique du Syndicat Central. Tous les cultivateurs sont cordialement invités.

Le Fresne-sur-Loire

Mardi 12 Février, à 7 h. 30 du soir, Salle Sainte-Marthe, au Fresne-sur-Loire, grande réunion Syndicale. Conférence agricole et viticole, par MM. R. Faivre, directeur technique du Syndicat Central; P. Cormier, ingénieur agronome, et de Dreuzy, directeur du Bureau d'Etudes sur les Engrais, de Nantes. A l'issue de la Conférence, Séance Cinématographique instructive gratuite.

Tous les cultivateurs et leur famille sont cordialement invités.

La Regrippière

Samedi dernier, 25 janvier, à la suite d'une intéressante réunion syndicale présidée par M. Dejeu, président de l'Union Viticole du canton de Vallet et après une conférence de MM. Faivre et de Dreuzy, ont lieu la création d'une SECTION AGRICOLE COMMUNALE. En voici la composition du Bureau :

Président : M. Bregon Joseph.
Vice-présidents : MM. Angechaull et Bréhér Maurice.
Trésorier : M. Macé Joseph.
Secrétaire : M. Bulteau Auguste, La Morinière.
Conseillers : MM. Boisdron Pierre, Macé Jules, Bregon Jean, Lechat Henri et Fillon Joseph.

Une séance cinématographique instructive clôture cette belle réunion syndicale à laquelle assistaient plus de 150 cultivateurs.

Saint-Marco-sur-Mer

Dimanche 19 janvier eut lieu l'Assemblée générale du syndicat agricole de Saint-Marco-sur-Mer, sous la présidence de M. Guéno.

Après lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 janvier 1929, M. Guéno, président du Syndicat agricole, fit l'exposé du bilan financier du Syndicat et de la Coopérative de battage.

MM. Guichard, Prosper Berthaud, Jules Hervoché, Bourmaud Sébastien, furent élus membres du bureau.

A l'issue de la réunion eut lieu une causerie agricole par M. Faivre, directeur technique du Syndicat Central; M. Cormier, ingénieur agrono-

mé, administrateur de la Caisse régionale de Crédit agricole, et M. de Dreuzy, directeur du Bureau d'Etudes sur les engrais, suivie d'une séance cinématographique très instructive.

NOTA. — Les cultivateurs sont priés de faire connaître le plus tôt possible, au président ou au secrétaire, les quantités d'engrais, de chaux, de pommes de terre, etc., qu'ils désirent recevoir.

HERNIE
CHUTES DE LA MATRICE
CL. 16 MÉDECINE CHIRURGIE
DÉPLACEMENTS DES ORGANES
PAR LA MÉTHODE
LE ROY

Combien nombreux, hélas ! sont ceux qui, aujourd'hui, portent encore de vulgaires bandages. PLUS D'ANGÈREUX pour eux que leur propre infirmité. Et cependant, un TRAITEMENT RATIONNEL appliqué par les soins d'un spécialiste a toujours raison de cette infirmité GRAVE et TROP SOUVENT MORTELLE.

Voici quelques attestations émanant de personnes bien connues dans notre région et qui voudraient convaincre les hésitants :

M. RETIF François, à la Ridelet, commune d'Erbray.
M. PENTICOATEAU, à la Viellerie de Saint-Joseph.

M. PIATID Henri, au Pont-Béranger de Saint-Hilaire-de-Chalons.
Mme BOSSIS, au Pommier, par Legé.
M. TIMONNIER, à Nort-sur-Erdre (Loire-Inférieure).

M. PINEREAU E., à Saint-Jean-du-Pellerin.
M. CROISSARD, Châteaubriant (Loire-Inférieure).

M. CHAMARD L., au Pallet (L.-L.).
Mme GASTINEAU, La Chapelle-Glain (Loire-Inférieure).

M. PELLERIN J.-B., Sainte-Pazanne (Loire-Inférieure).
Mme CHOUIN, à Fresnay (Loire-Inférieure).

Tous guéris en quelques mois, sans gêne, sans opération, sans arrêt de travail. Devant de tels résultats, toute personne soucieuse de sa santé et de ses intérêts comprendra qu'elle doit s'adresser à un SPECIALISTE DE SA RÉGION.

SEUL, M. LE ROY, ayant son Cabinet à Nantes, peut, par sa présence constante, suivre constamment sa clientèle de près.

Faites donc appel aux conseils éclairés de notre renommé praticien NANTAIS qui vous recevra gratuitement tous les mois :

Nantes, tous les samedis, de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h., dimanche matin de 9 h. à 11 h., en son cabinet, 8, rue J.-J. Rousseau.

Nozay, lundi 3 février, Hôtel du Pèlerin.
Blain, mardi 4, Hôtel du Vieux-Glâne.
Châteaubriant, mercredi 5, Hôtel de la Bicyclette.

Ancenis, jeudi 6, Hôtel des Voyageurs.
Nort, vendredi 7, Hôtel du Breton.
Saint-Pilbert-de-Grand-Lieu, mercredi 12, Hôtel Denis.

Sainte-Pazanne, vendredi 14, Hôtel du Cheval Blanc.
Guérande, lundi 17, Hôtel de France.
Legé, mardi 18, Hôtel du Cheval Blanc.

Geneston, mercredi 19, Hôtel Penaud.
Pornic, jeudi 20, Hôtel Continental.
Clisson, vendredi 21, Hôtel de la Gare.

Montchaillon, samedi 22, Hôtel Boutemy.
Vallet, mardi 25, Hôtel Guindon.
Machecoul, mercredi 26, Hôtel de la Bicyclette.

Plessé, jeudi 27, Hôtel Bertaud.
Saint-Nazaire, vendredi 28, Hôtel de France (près la gare).

LE ROY, Spécialiste herniaire
8, Rue J.-J. Rousseau, Nantes
Madame LE ROY reçoit les Dames

N'avez-vous rien de plus fort ?

Question inutile. Exigez simplement du véritable Taupicide Félix Martin. Il contient le maximum de poison permis par la loi et fondue indissolublement dans la pâte si elle touche seulement à l'appât, 4 fr. 50 la boîte dans les bonnes pharmacies, ou, à défaut, chez pharmacie LEMAITRE, Nantes (L.-L.).

assainissez arbres et arbustes !
en vaporisant sur eux le plus efficace des insecticides d'hiver : l'
ANTHRACENOL
Sole Agent de Prod. Chimiques, 69, Bd. Haussmann, Paris
Agent régional : M. BLIET, 4, Rue de Flandres - NANTES et dans tous les Syndicats

Offres et Demandes

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Service réservé à nos Adhérents, 5 francs par annonce paraissant 2 fois.

OFFRES

175. — A vendre, plants de meilleures variétés d'hybrides sélectionnés, blancs et rouges, production des vignobles et pépinières du propriétaire, authenticité garantie. Catalogue franco. Prix de gros.

S'adresser à M. Terrion, la Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer.

180. — On offre plants de vignes greffés, racinés, Pinot, Muscadet, et Hybrides divers, numéros connus et appréciés. — Producteurs directs, Bertillo Seyve 450, Othello et Noah. S'adresser à M. Auguste Meneux, viticulteur au Guineau, la Chapelle-Basse-Mer, qui engage les vignerons à visiter ses pépinières.

187. — A vendre beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur-pépiniériste, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

2. — A vendre, beaux plants d'asperges — Grosse hâtive d'Argenteuil 2, plants sélectionnés extras. S'adresser à M. Robert Morice, à Sainte-Luce.

15. — On offre belles semences de pommes de terre (Saucisses de Bretagne). S'adresser à Mme veuve Ladmiraill, Manoir de Kerbill, par Penestin (Morbihan).

16. — Wyandottes pondueuses d'hiver incontestablement les meilleures. Oufs à couver. Poussins. Origine supérieure. S'adresser à M. H. Bureau, à Longlée, Nort-sur-Erdre (L.-L.).

17. — A vendre cause départ : 1 charrette à bœufs, 1 rouleau en fonte pour sillons, 1 herse, 1 charrette, 1 haraie, 1 appareil à moissonner 1/2 aré, 2 échelles, 4 1/2 muids de vin blanc, 1 voiture d'enfant. Le tout en bon état. Plusieurs cents de bois, épinettes et fagots. S'adresser à M. Prou, à Châtillon, Rouans, par Veu.

18. — A affermer le 29 Septembre 1930 ou 1931, la ferme de « La Riffonnais » située commune d'Avesse, avec extension sur celle du Plessé, d'une contenance d'environ 45 hectares. S'adresser à M. Louis Ferret, expert à Fontenay-le-Comte, 58, rue de la République.

19. — A louer pour le 1er Novembre 1930, une ferme de 7 hectares située à Saint-Herblain.

20. — A vendre chienne basset griffon, 4 ans 1/2, 0 m. 38, chassant bien lapins, lièvres et chevreuils. Prix, 250 francs. S'adresser à M. de Caslou, Le Paroanger, Redon (Ille-et-Vilaine).

21. — On offre quelques centaines de plants racinés de 2 ans, Seibel 880.

22. — A vendre, une bascule, sans poids, force 1000 k. Bon état.

A vendre, 2 coqs race Bourbonnaise, très belle origine, prix modéré.

24. — A vendre : 1^o Chiots basset griffon Vendéen, demi-torse, 7 semaines avec papiers ; 2^o Basset griffon Vendéen, demi-torse, 3 ans 1/2 avec papiers ; 3^o 5 barriques de cidre première qualité.

25. — A vendre, cause santé, beaux lapins « Angora blanc » rapportant 100 à 160 grammes de poil à chaque épilage. S'adresser à M. Eugène Sauvion, au Douaud, commune de Montzillon, par Le Pallet (L.-L.).

FEUILLETON DU « SYNDICAT DES AGRICULTEURS » 8

MAXIMILIEN HELLER

PAR HENRY CAUVIN

— L'intérêt !... l'intérêt !... vous parlez comme un juge d'instruction ! s'écria l'étrange personnage en haussant les épaules. Je n'essaie pas de le rechercher, car c'est dans cette voie ténébreuse que la justice s'égare toujours. Je ne cherche qu'une seule chose : les faits. Quand je les aurai tous dans ma main, alors, au milieu de ces invraisemblances qui semblent d'abord si bizarres, vous verrez la vérité toute, plus éclatante que le soleil.

Il redressa sa haute taille, son œil brilla comme un diamant.

— La vérité ! s'écria-t-il en désignant d'un geste énergique la porte couverte de scellés, elle est derrière cette porte... Et le jour où je pourrai pénétrer là, je la saurai.

Puis, enfonceant son chapeau sur ses yeux, il sortit, et je l'entendis descendre l'escalier d'un pas rapide. Je sortis après lui.

Au bas de l'escalier, je le retrouvai causant avec M. Prosper ; il lui dit quelques mots à voix basse, me prit le bras avec un de ces gestes brusques qui lui étaient habituels, et s'avança vers la porte.

Je lui offris un cigare et battis le briquet ; mais l'amadou ne s'en-

flamma pas, car le temps était très humide.

— Attendez, attendez ! me cria le serviable intendant en fouillant précipitamment dans ses poches, j'ai votre affaire.

Il me remit un papier que j'allumai, et que je tendis à Maximilien.

Celui-ci le porta à ses lèvres pour enflammer le tabac. Mais tout à coup ses yeux s'ouvrirent d'un coup, et il souffla vivement la flamme, mit le papier dans sa poche, et s'enfuit avec une telle précipitation, que M. Prosper ne put s'empêcher de dire :

— Pauvre jeune homme ! la tête n'y est plus guère !

IX

Je perdis de vue pendant quinze jours environ M. Maximilien Heller. Entraîné par ce tourbillon d'affaires et d'occupations graves ou frivoles dont se compose la vie, je commençai à ne plus songer à toute cette affaire lorsqu'un beau matin, vers huit heures, mon domestique vint m'avertir qu'une personne demandait instamment à me parler.

Je donnai ordre de l'introduire. Je vis entrer dans ma chambre un grand jeune homme blond, dont les yeux étonnés, la physionomie

souriante et béate, réalisaient ce type de Jocrisse qui était alors si fort à la mode à Paris.

Il me fit trois saluts très gauches, et demeura debout, tournant son chapeau entre ses doigts.

Je lui demandai ce qui l'amenait.

— Monsieur, fit-il en hésitant beaucoup, je désirerais me placer. Je viens savoir si Monsieur n'a pas besoin d'un domestique...

— Et qui vous a recommandé à moi ? Avez-vous une lettre ?...

Je n'achevais pas et poussai un cri de vive stupeur lorsque ce paysan à l'air naïf, ôtant la perruque blonde qui lui tombait sur les yeux, découvrit tout à coup le beau front intelligent et les cheveux noirs de mon ami Maximilien Heller.

— Comment, c'est vous ! m'écriai-je au comble de la surprise. Que signifie ce déguisement ?... Etes-vous donc poursuivi par la police ?...

— Ah ! ah ! me répondit-il avec son rire silencieux, vous me croyez de plus en plus fou, n'est-ce pas ? et cette fois, vous n'hésitez plus à m'envoyer à Charenton rejoindre mes pères ?...

Je le compris, et je me sentis bizarre, car le carnaval n'est pas encore venu. Tel que vous me voyez, je suis en service... N'ouvrez pas de yeux aussi étonnés. Cette peau de Jocrisse est la peau de renard sous laquelle j'ai été contraint de me cacher... Vous devinez que je suis placé chez M. Bréhat-Kerguen ?...

Cette incohérence de paroles, ce regard étrange me firent croire un

moment qu'en effet il était décidé à fuir. Il reprit :

DEMANDES

8. — Ménage sans enfant, 33 ans, demande place, homme toute main, femme basse-cour ou toute main. S'adresser à M. Jean Courroussé Fils, à la Salle, Carquefou.

9. — Ménage cultivateurs actifs demande à prendre à bail à partir du 23 avril 1931, ferme ou métairie de 25 à 35 hectares, de préférence région Montaigne (Vendée). S'adresser à M. Joseph Ripoché, La Roche-Thévenin, La Guyonnière de Montaigne (Vendée).

10. — On demande ménage jeune et vaillant pour s'occuper du jardin, prairies, vaches et chevaux de sang.

11. — Ménage 44 et 46 ans, jardinier 4 branches, bon potager, demande place environs de Nantes, bonnes références.

13. — On demande ménage cultivateur connaissant la culture maraîchère, avec enfant en âge de travailler, pour affermer à moitié fruit ou à prix d'argent une ferme de 8 hectares, à 6 kilomètres de Nantes.



PRODUITS DIVERS

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilos, minimum.

RIZ ET ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1. 170 »
Riz Saigon Importation N° 2. 165 »
Issues de riz. 112 »
Farine de Manioc. 125 »
Les 100 kilos logés sur wagons Nantes ou Chantenay.

LE TITAN 132 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins. Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.

Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

Tourteaux en farine et divers

Coprah en pains :
par 500 k. minimum. 125 »
par 100 k. 143 »
Coprah en farine. 148 »
Arachides rufisque :
en farine, ext. bl. Bordeaux 132 »

en farine, blanches. 165 »
Farine de maïs. 125 »
Mais pour volailles. 115 »
Sorgho logé dép. Nantes. 128 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé p' volailles 130 »
Grandes Pondeuses. 136 »
Farine de viande. 191 »
Poudre d'os alimentaire. 94 »
Farine d'os alimentaire. 39 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

AVICULTURE DE L'OUEST

Provende bret. p' volailles. 135 »
nantaïse p' lapins. 135 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélassée. 96 »
Son mélassé Say, 50 % mélassé. 113 »
Paille mélassée Say, 50 % mélassée. 82 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Produits des Etablissements Arsène Bernin

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélassée. 100 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédané, avoine tourteaux) 118 »

ALIMENTATION DES BOEUFs ET VACHES

« Optima » :
pour vaches laitières. 134 »
p' engraissement d. boeufs 149 »
p' veaux (le sac de 5 k.). 14 50

ALIMENTATION GENERALE

Provende « Sucraff » N° 1. 88 »
« Sucraff » N° 2. 84 »

ALIMENTATION DES PORCS

« Optima » :
pour porcelets et truies. 132 »
pour porcelets et truies. 192 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Provendeine

Infatigable pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

Sulfate de Cuivre

Nous cotons, disponible. 350 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à l'usine.
Majoration de 3 francs par 100 kil. pour livraison en sacs de 50 kilos.

NOTRE COOPERATIVE

Huiles de Table

Extra « Calvé », par 15 litres, 8 fr. 50 le litre franco, verre facturé 1 fr. et repris au même prix.

Extra « La Délicate », 10 k., 95 fr. franco ; 5 k., 50 fr. franco.

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur. 405 fr.

Savon Blanc, G.H.B., 72 % matières utiles. 385 »
Savon blanc extra siliaté. 335 »
Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.

Savon blanc extra, 72 %, « Croix d'Or », en barres. 396 »
en morceaux de 500 gram. 396 »
Les 100 k. départ Nantes.

SAVONS MOUS

Diaphane supérieur. 330 335 340
Extra pur. 285 290 295
Diaphane. 215 220 230
Les 100 kilos logés, départ Nantes.

Pétroles et Essences

Pétrole ordinaire, en bidons de 50 litres. 220 fr.

Essence poids lourd, bidons de 50 litres. 231 »

Essence Tourisme, bidons de 50 litres. 241 »

Pétrole blanc cristallin en caisses. 123 fr.

Essence poids lourd. 121 »

Essence Tourisme. 122 »

Les emballages facturés sont repris au même prix s'ils sont en bon état.

Remise spéciale à nos adhérents. Nous consulter.

Charbons

(Nous consulter)

AGRICULTEURS I

pour 8 francs

DE COTISATION ANNUELLE

vous recevrez notre BULLETIN chaque SEMAINE

NOS MERCURIALES

Nantes, le 31 Janvier.

Grains et Farines

Prix à la production :

Blé en disponible. 126 »
Avoines grises ou noires. 80 à 83 »
Avoines bigarrées. 70 »
Sarrasin. 37 »
Orge. 77 »
Son. 55 à 58 »
Seigle. 75 »
Maïs Plata. 91 »
Maïs Indo-Chine. 84 »

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé bottée. 345 à 350 »
Paille de blé pressée. 345 à 350 »
Paille d'orge pressée. 290 à 300 »
Paille d'avoine pressée. 325 à 330 »

Cours du Bétail

Syndicat des Eleveurs et Expéditeurs

MARCHÉ AUX VEAUX

Cours du 24 janvier 1930

Entrées hier, 115 ; ce jour, 287.

Cours : le plus haut, 7,75 ; le plus bas, 5,75 ; cours moyen, 6,75.

Syndicat de la Boucherie de Nantes

MARCHÉ AUX BESTIAUX

VEAUX. — Entrées, 402 ; ire qual., 8,75 à 9,75 ; 2e, 6,75 à 7,75.

BOEUFs. — Entrées, 22 ; le ½ kilo : derrière, 4,50 ; devant, 4 fr.

MOUTONS. — Entrées, 170 ; cours moyen, 9 à 10 fr.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, 29 janvier. — Betteraves, les 12, 5 ; carottes, le k., 0,40 ; céleri rave, la botte, 8 ; céleri blanc, la botte, 8 ; choux pommes, les 16, 12 ; choux-fleurs, les 11, 25 ; choux Bruxelles, le k., 1,75 ; cresson, les 12, 8 ; chicorées, les 12, 2,50 ; endives, le k., 3,25 ; escaroles, les 12, 2,50 ; épinards, le k., 1,50 ; laitues, les 12, 8 ; mâche, le k., 4 ; navets,

la botte, 2 ; noix, le k., 7 ; oseille, le k., 2 ; oignons, le k., 0,40 ; pommes, le k., 1,25 ; pissenlits, le k., 2,50 ; poireaux, la botte, 3,50 ; radis, les 12, 4 ; salsifis, la botte, 1,50 ; scorsonères, la botte, 1,75.

Cours des Vins

Muscadet. 450 à 550 »
Gros-Plant. 220 à 275 »
Noah. 150 à 200 »
Noah, le degré alcool. 7 » à 7 50 »
Poirée. 6 » à 6 50 »

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Boeuf. — Le kilo : 1re catégorie, 6 fr. 11 fr. ; 2e cat., 5,50 à 6,50 ; 3e cat., 5,50 à 6,50.

Veau. — Le demi-kilo : 1re catégorie, 7 à 12 fr. ; 2e cat., 7 à 8 fr. ; 3e cat., 4 à 6,50.

Mouton. — Le demi-kilo : 1re catégorie, 10 à 12 fr. ; 2e cat., 8 à 10 fr. ; 3e cat., 5 à 6 fr.

Porc. — Le demi-kilo : 7,75 à 9,25.

Beurre. — Le demi-kilo, 11 à 13 fr.

Oeufs. — La douzaine : 8,50 à 9 fr.

ANGENIS

Poulets, la couple, gros 32 à 35 fr., moyens 30 à 32 fr., petits 25 à 28 fr. ; oies, le demi-kilo, 4 à 4,25 ; pigeons, la oie, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 20 fr. ; canards, la douzaine, 7 à 9 fr. ; beurre, le demi-kilo, 8 à 9,50 ; veaux, le kilo, 8 à 9 fr. ; porcs, 8,45 à 8,60 ; porcs de lait, 300 à 380 fr.

CANDE

Froment, 125 ; seigle, 100 ; orge, 95 ; avoine, 100 ; pommes de terre, 40 à 45 ; les 100 kilos ; paille, 1.000 kil., 380 ; foin, 1.000 kil., 620. Beurre, le demi-kilo, 8 fr. ; œufs, la douzaine, 6 fr. 50 ; poulets, la paire, 28 à 36 fr. ; canards, la douzaine, 12 à 18 fr. ; pigeons, la paire, 9 à 10 fr. ; porcs gras, amenés 30, vendus 30, le kilo ; porcs maigres, amenés 100, vendus 100, de 350 à 500 fr. la pièce ; porcelets, amenés 30, vendus 280, de 260 à 350 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT

Farines, 178-180 fr. ; blé, 122-123 fr. ; sarrasin, 95-100 fr. ; avoine, 95-100 fr. ; orge, 95-100 fr. ; son, 81-86 fr. ; paille, les 500 kilos, 175-180 fr. ; foin, 200-230 fr.

Grain, 115-150 fr. la barrique, droits en sus.

Beurre, le kilo, en gros 15 fr., détail 18 fr. ; œufs, 5,50 à 7,50 la douzaine.

Viandes, 25-32 fr. ; gros poulets, 35-42 fr. ; moyens, 28-32 fr. ; petits, 20-25 fr. ; pigeonneaux, 8-10 fr. ; le tout au couple ; lapins domestiques, 12-15 fr. pièce ; oies grasses, 5 fr. la livre.

Vaches, 3,50-4 fr. le kilo ; veaux, 7,50 à 8 fr. le kilo ; porcs gras, 8,50-8,60 ; porcs maigres, de 450 à 550 fr. ; porcs de lait, de 280 à 350 fr.

NOZAY

Blé, 122 à 123 fr. ; orge monture, 84 à 85 fr. ; seigle, 80 à 81 fr. ; avoine, 80 à 81 fr. ; sarrasin, 90 à 91 fr. ; son, 80 fr. ; foin, les 500 kilos, 220 à 230 fr. ; paille de pays en vrac, 130 à 135 fr. ; paille pressée d'avoine, 155 à 160 fr. ; de froment, 170 à 175 fr.

Cidre, la barrique, 130 à 140 fr., droits en sus.

Beurre, le kilo, en gros 16 à 16,20, au détail, 16,25 à 16,50 ; œufs, la douzaine, 7 à 7,10 ; poulets, la couple, petits 24 à 32 fr. ; canards, la couple, 11,75 le kilo ; gros 33 à 38 fr. ; à raison de 10,50 à 11 fr. le kilo ; pigeonneaux, 6,75 à 7 fr. la couple ; oies grasses, 32 à 36 fr. la pièce ; lapins domestiques, 13 à 18 fr. la pièce ; lapins de grenier, 7,50 à 8 fr. la pièce.

Beufs, 3,80 à 4,50 ; vaches, 3,25 à 3,70 ; veaux, 8,25 à 8,50 et 8,75, en animaux extra ; moutons, 7,50 à 7,75 ; porcs gras au-dessus de 100 kilos, 8,25 ; de 100 à 120 kilos, 8,25 à 8,50. Le tout au kilo sur pied.

PORCELETS DE SIX à huit semaines, 250 à 350 fr. la pièce ; quelques très beaux sujets pouvant aller jusqu'à 320 fr. ; de deux à trois mois, 220 à 420 fr. ; grands courants de trois à quatre mois, 450 à 550 fr. ; belles jeunes truies adultes, 580 à 700 fr.

PLESSIS

Blé, 125 fr. avoine, 95 fr. ; blé noir, 95 fr. ; foin, les 500 kilos, 250 fr. ; paille, 130 fr. ; poulets, la couple, 35 à 60 fr. ; canards, la douzaine, 7,50 ; beurre, le demi-kilo, 9,25 à 9,50 ; cidre, la barrique, 130 fr. ; bœufs gras, le kilo sur pied, 3,50 à 4 fr. ; vaches grasses, 3,25 à 3,75 ; veaux, 7,25 à 8 fr. ; porcs gras, 8,25 à 8,50 ; bœufs de travail, la paire, de 4.000 à 6.000 fr. ; vaches amouilleuses, la pièce, 1.200 à 2.000 fr. ; vaches laitières, 1.000 à 2.000 fr. ; porcs de lait, 250 à 350 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine, 190 à 192 fr. ; blé, 125 à 126 fr. ; seigle, 80 à 82 fr. ; sarrasin, 90 à 95 fr. ; avoine, 88 à 90 fr. ; orge, 90 à 92 fr. ; son, 70 à 75 fr. ; paille, les 500 kilos, 135 à 140 fr. ; foin, 230 à 250 fr.

Cidre soutiré, la barrique, 130 à 140 fr., droits en sus.

Beurre en gros, le kilo, 14 à 15 fr. ; en détail, 16 à 18 fr. ; œufs, la douzaine, 6,50 à 7 fr.

Poulets jeunes, la couple, 25 à 30 fr. ; adultes, 30 à 42 fr. ; canards, la douzaine, 12 à 16 fr. ; lapins domestiques, 12 à 22 fr.

Beufs, le kilo, 4 à 4,40 ; taureaux, 2,50 à 3 fr. ; vaches, la pièce, 900 à 1.450 fr. ; veaux, le kilo, 7,50 à 8 fr.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTILUC

Poulets, la couple, gros 55 à 60 fr., moyens 40 à 45 fr. ; canards, la pièce, 18 à 25 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 16 à 25 fr. ; œufs, la douzaine, 7,50 à 7,80 ; beurre, le demi-kilo, 10,50 à 11,25 ; veaux, 9 à 10 fr. le kilo.

COUERN

Poulets, la couple, gros 40 à 45 fr., moyens 35 à 40 fr., petits 30 à 32 fr. ; lapins, la pièce, 18 à 23 fr. ; œufs, la douzaine, 8 à 9 fr. ; beurre, le demi-kilo, 8,50 à 12,50.

PAIMBOEUF

Farine, 186 à 187 fr. ; blé, 125 à 127 fr. ; avoine, 92 à 94 fr. ; son, 83 à 85 fr. ; foin, les 500 kilos, 270 à 280 fr. ; paille, 170 à 180 fr. ; haricots secs, 375 à 410 fr. les 100 kilos.

Beurre en gros, 19 à 19,50 le kilo ; détail, 9,50 à 10 fr. la livre ; œufs, 7,50 à 8 fr. la douzaine.

Poulets, 27 à 38 fr. ; canards, 30 à 36 fr. ; pigeonneaux, 8,50 à 11 fr. ; lapins, 9,50 à 16 fr.

Bœufs gras, 4 à 4,50 le kilo ; taureaux, 3,90 à 4,10 ; vaches, 3,90 à 4,10 ; veaux, 7,30 à 7,50 ; moutons, 6,60 à 6,80 ; porcs, 8,20 à 8,40.

SAINT-PAZANNE

Poulets, la couple, gros 40 à 55 fr., moyens 30 à 40 fr., petits 25 à 30 fr. ; pigeons, la couple, 9 à 11 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 25 fr. ; œufs, la douzaine, 7,50 ; beurre, le demi-kilo, 9 à 9,50 ; bœufs gras, le kilo sur pied, 4 à 4,50 ; bœufs de travail, la paire, 5 à 6.000 fr. ; vaches grasses, le kilo, 4 à 4,50 ; vaches laitières, 6 fr. ; taureaux, 3,30 ; veaux, 8 fr. ; veaux de lait, 8 fr. ; génisses, 1.500 à 1.800 fr. ; moutons, le kilo, 5,75 à 6 fr. ; porcs de lait, l'unité, 300 fr.

ARTHON-EN-REIZ

Poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 30 à 40 fr., petits 25 à 30 fr. ; pigeons, la couple, 9 à 11 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 25 fr. ; œufs, la douzaine, 7,50 ; beurre, le demi-kilo, 9 à 9,50 ; bœufs gras, le kilo sur pied, 4 à 4,50 ; bœufs de travail, la paire, 5 à 6.000 fr. ; vaches grasses, le kilo, 4 à 4,50 ; vaches laitières, 6 fr. ; taureaux, 3,30 ; veaux, 8 fr. ; veaux de lait, 8 fr. ; génisses, 1.500 à 1.800 fr. ; moutons, le kilo, 5,75 à 6 fr. ; porcs de lait, l'unité, 300 fr.

SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU

Poulets, la couple, gros 55 à 60 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 30 à 32 fr. ; canards, la douzaine, 7,50 ; lapins, la pièce, 15 à 25 fr. ; œufs, la douzaine, 7,50 ; beurre, le demi-kilo, 9 à 9,50 ; bœufs gras, le kilo sur pied, 4 à 4,50 ; bœufs de travail, la paire, 5 à 6.000 fr. ; vaches grasses, le kilo, 4 à 4,50 ; vaches laitières, 6 fr. ; taureaux, 3,30 ; veaux, 8 fr. ; veaux de lait, 8 fr. ; génisses, 1.500 à 1.800 fr. ; moutons, le kilo, 5,75 à 6 fr. ; porcs de lait, l'unité, 300 fr.

PORNIC

Beurre, 10 à 10,50 la livre ; œufs, 8,50 à 9 fr. la douzaine ; poulets, 32 à 35 fr. la couple ; pigeons, la couple, 8 à 9 fr. ; canards, 18 à 20 fr. la pièce ; lapins, 15 à 18 fr. pièce.

CLISSON

Blé, 120 à 122 fr. ; avoine, 115 fr. ; foin, les 500 kilos, 250 fr. ; paille, 170 à 180 fr. ; haricots secs, 375 à 410 fr. les 100 kilos ; poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 30 à 40 fr., petits 25 à 30 fr. ; pigeons, la couple, 9 à 11 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 25 fr. ; œufs, la douzaine, 7,50 ; beurre, le demi-kilo, 9 à 9,50 ; bœufs gras, le kilo sur pied, 4 à 4,50 ; bœufs de travail, la paire, 4.000 à 7.000 fr. ; vaches grasses, le kilo, 3,50 à 4,50 ; vaches laitières, l'unité, 1.800 à 2.000 fr. ; porcs de lait, 200 à 300 fr.

BEAUPREAU

Blé, 125 à 127 fr. ; avoine, 94 fr. les 100 kilos ; foin, 320 fr. ; paille, 175 fr. les 500 kilos ; poulets moyens, 20 fr. la pièce ; lapins, 15 à 25 fr. la pièce ; œufs, 8 à 9 fr. la douzaine ; beurre, 7,50 à 7,80 ; vaches grasses, le kilo sur pied, 4 à 4,50 ; bœufs de travail, la paire, 4.000 à 7.000 fr. ; vaches grasses, le kilo, 3,50 à 4,50 ; vaches laitières, l'unité, 1.800 à 2.000 fr. ; porcs de lait, 200 à 300 fr.

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

PAX-LABOR

est l'effort de l'avenir. Elle est supérieure à la meilleure des machines. Elle possède des qualités merveilleuses qui la font préférer à toutes les autres machines.

Société des Eclaircissements Français «PAX-LABOR», à Cambrai (Nord)

SAVON DE MÉNAGE

72 pour cent garanti pur

LE PETIT NAVIRE

Savonneries Bretonnes NANTES

Pour les commandes s'adresser à la Coopérative du Syndicat

VOUS LES ÉLEVEREZ TOUS RAPIDEMENT ET SANS RISQUE

AVEC L'AIDE DE LA

FARINE ATÉ

Aliment spécial dont l'action fortifiante, apéritive et digestive permet à l'animal d'assimiler en les complétant les aliments donnés.

Employez la FARINE ATÉ, vous enrichirez économiquement votre bétail, vous donnerez à vos porcs, poulets, veaux, vaches, etc., une chair lourde et ferme et supprimerez complètement tous les risques de l'élevage.

CINQ FOIS plus efficace que toute autre provende

Vous trouverez la Farine ATÉ dans toutes les Sueries de l'économie, des Docks de l'Ouest, de l'Union des Docks et chez plus de 2.000 Dépositaires en Bretagne, Normandie et Vendée

Il y a un dépôt de farine ATÉ près de chez vous

Dépôt Général : D. TROCHU, 9, Rue Saint-Gouéno, SAINT-BRIEUC

POMMES de TERRE Semences

Princesse d'Anvers prime, à vendre. Francis RIMBART & Fils, 3, Rue Colmar, Nantes. Tél. 118-23.

Voitures d'Enfants

La plus grande choix, la meilleure qualité de toute la région.

MAINQUIY — NANTES —

CIDRE

COLORE - BONIFIÉ

PRODUITS GATÉ

PAR LES

PHARMACIES ORLON, à Nozay ; Provost, à Héric ; Sicard, à Fay-de-Bretagne ; Garnier, à Pont-Château ; Alain Laget, à Savenay ; Thibault, à St-M. -la-Jaille ; Turpin, à Nort-sur-Erdre ; Le Roux, à Plessé.

LE MAGASIN DU TISSU

ANNEXE DU PETIT PARIS

Place Royale

Rue de Gorges

Rue de la Fosse

Rue de la Croix

STOCKS AMÉRICAINS

Articles sacrifiés entièrement neufs et de 1^{re} qualité, à 50 % au-dessous des cours

BRIDEQUINS (rouges, extra-solides, forés, triple semelle couverte) 69 »

VÉRITABLES BRIDEQUINS de chasse, cuir 1^{er} choix, valeur 145 fr. 89 »

BRIDEQUINS imperméables, cuir lamé spécial, triples semelles couverte, garnie cuir de phoque, brun foncé Valeur 185 francs. 105 »

BOTTILLONS semelles renforcées, triple couchoir pour lavage auto, peché, etc. 49 »

VESTE ou COTTE travail, bleu extra, valeur 175 fr. 19 »

IMPERMEABLES kaki, gris, rasés, double tricot, coupe dé-gantée, valeur 200 fr. 89 »

IMPERMEABLES améri-cains avec capuchon, martini-ano. Valeur 120 fr. 55 »

CHANDAILS laine, col olivier ou rabattu avec rigolo bleu marine, coudre, violet, kaki, gr. s. très bel article. 18 50

VESTON cuir qualité extra, ar-manches, col, poches, double drap, havane ou noir, valeur 200 fr. 149 »

Trois beaux GANTS à crêpe, très longs, intérieur fourré, beau cuir noir, havane, valeur 55 fr., 3 doigts : 28 fr. ; 5 doigts : 32 »

COUVERTURES laine grise, grand modèle, pour le voyage, la voiture, la literie, etc. 29 »

Envoi contre remboursement, mandat ou chèque postal (finances 39-30)

E. GALLIEN 88, rue Gambetta LE MANS Tél. 9-80

Demandez le catalogue général illustré envoyé franco

DE L'OR

DANS VOTRE BASSE-COUR

EN UTILISANT LES PRODUITS DÉNOMMÉS

LAPINSKY produit efficace pour combattre les maladies des lapins : grippe, diarrhée, la pisseonnetie, la diarrhée des volailles, la diarrhée des veaux, la diarrhée des porcs, moutons, la pisseonnetie, la diarrhée des poules et double la ponte.

En vente chez votre Fournisseur

Vente en Gros :

Laboratoire du Lapinsky 1, Rue Saint-Maurille, Angers

SAUVEZ VOS MOUTONS

La douloureuse ravage les troupeaux, le FILIDOUVE EN 48 HEURES

Livré en capsules, le FILIDOUVE s'absorbe très facilement et sa composition d'acide filicique pur, est fois plus active que l'extraite de chèvre mâle, en fait la médication la plus économique.

Demandez aujourd'hui-même notre brochure détaillée en utilisant le bon ci-dessous. Elle vous sera envoyée gratuitement.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES 3, Rue Barbagnère PARIS (19)

Monsieur le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES 3, Rue Barbagnère, PARIS-19

Veuillez m'adresser votre brochure gratuite : POUR LES OYDES et les BOVIES contre la DOUVE Nom et prénom : Département :

ACCORDEONS HARMONICAS

HARMONICAS à 12, 16, 20, 24, 28, 32, 36, 40, 44, 48, 52, 56, 60, 64, 68, 72, 76, 80, 84, 88, 92, 96, 100, 104, 108, 112, 116, 120, 124, 128, 132, 136, 140, 144, 148, 152, 156, 160, 164, 168, 172, 176, 180, 184, 188, 192, 196, 200, 204, 208, 212, 216, 220, 224, 228, 232, 236, 240, 244, 248, 252, 256, 260, 264, 268, 272, 276, 280, 284, 288, 292, 296, 300, 304, 308, 312, 316, 320, 324, 328, 332, 336, 340, 344, 348, 352, 356, 360, 364, 368, 372, 376, 380, 384, 388, 392, 396, 400, 404, 408, 412, 416, 420, 424, 428, 432, 436, 440, 444, 448, 452, 456, 460, 464, 468, 472, 476, 480, 484, 488, 492, 496, 500, 504, 508, 512, 516, 520, 524, 528, 532, 536, 540, 544, 548, 552, 556, 560, 564, 568, 572, 576, 580, 584, 588, 592, 596, 600, 604, 608, 612, 616, 620, 624, 628, 632, 636, 640, 644, 648, 652, 656, 660, 664, 668, 672, 676, 680, 684, 688, 692, 696, 700, 704, 708, 712, 716, 720, 724, 728, 732, 736, 740, 744, 748, 752, 756, 760, 764, 768, 772, 776, 780, 784, 788, 792, 796, 800, 804, 808, 812, 816, 820, 824, 828, 832, 836, 840, 844, 848, 852, 856, 860, 864, 868, 872, 876, 880, 884, 888, 892, 896, 900, 904, 908, 912, 916, 920, 924, 928, 932, 936, 940, 944, 948, 952, 956, 960, 964, 968, 972, 976, 980, 984, 988, 992, 996, 1000

LE MAGASIN DU TISSU

ANNEXE DU PETIT PARIS

Place Royale

Rue de Gorges

Rue de la Fosse

Rue de la Croix

DE L'OR

DANS VOTRE BASSE-COUR

EN UTILISANT LES PRODUITS DÉNOMMÉS

LAPINSKY produit efficace pour combattre les maladies des lapins : grippe, diarrhée, la pisseonnetie, la diarrhée des volailles, la diarrhée des veaux, la diarrhée des porcs, moutons, la pisseonnetie, la diarrhée des poules et double la ponte.

En vente chez votre Fournisseur

Vente en Gros :

Laboratoire du Lapinsky 1, Rue Saint-Maurille, Angers